

l'économie nationale de toutes les formes d'aide à l'industrie.

Il faudrait définir avec précision les relations entre la surveillance axée sur la politique et la surveillance axée sur les règles liée à la fonction de règlement des différends du GATT. L'amélioration du processus de règlement des désaccords à l'intérieur du GATT constitue elle-même l'une des premières priorités de la Ronde. Il est essentiel d'améliorer les possibilités de prévision, tant dans l'intérêt des décisions d'affaires que pour des raisons de justice. Un mécanisme efficace de règlement des différends constitue pour les pays de moyenne ou de faible importance la meilleure des garanties contre une action unilatérale ou concertée des grandes puissances commerciales.

Les deux formes de surveillance devraient se renforcer mutuellement. Comme je l'ai suggéré, si l'on veut encourager des discussions franches réunissant un grand nombre de participants, il faut établir une nette distinction entre la surveillance axée sur la politique et les mécanismes juridiques du GATT. Mais distinction ne signifie pas isolement. Bien au contraire. Une surveillance efficace axée sur la politique pourrait permettre de prévoir les graves tensions commerciales, et peut-être contribuer à les empêcher. Par exemple, l'accroissement régulier du nombre de différends ayant pour